

La Synonymie

Le mot **synonyme** provient de la latinisation, *synonymus* du mot grec *sunônumos*, composé du préfixe *syn-* ‘ensemble’ (de la préposition *sun* ‘avec’) et *onoma* ‘nom’ (Isidore de Seville, à la fin du 13^e s, cf. *TLFi*). En grec, chez Aristote, ce mot désignait des ‘mots de sens différent désignant un même genre’ (*Petit Robert*).

Définition. La **synonymie**, phénomène sémantique paradigmatique, est la relation d’équivalence sémantique entre deux ou plusieurs unités lexicales dont la forme diffère. (Lehmann/ Martin-Berthet 1998 : 54).

Dans son emploi courant, la synonymie est étudiée au niveau du lexique, se limitant à des mots ou à des syntagmes appartenant à la même classe morphologique, comme *mairie* et *administration municipale*, *policier* et *agent de police*, *partir* et *s’en aller*, etc. On parle, plus rarement, de **synonymes morphologiques**, par exemple pour certains affixes (*mini-* et *micro-* pour *minibus* et *microbus*, *hyper-* et *super-* dans *hyper-sympa* et *super-sympa*) ou pour des ‘mots outils’ comme les prépositions, en variation libre dans certains contextes (*bijou en or* – *bijou d’or* ; *être à l’aéroport* – *être dans l’aéroport*). Certains auteurs classifient dans la catégorie des synonymes morphologiques les mots qui résultent de l’application des règles morphologiques de dérivation : *marchander* – *marchandage*, *vendre* – *vente*, *terre* – *terrestre*, *nager* – *nageur*, etc. (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 16).

Ces observations peuvent être liées à un aspect de la grammaire générative ‘classique’ (Chomsky 1965), où l’on parle d’une **synonymie syntaxique**, si deux constructions syntaxique diverses présentent le même contenu sémantique, par exemple la phrase active et sa variante passive (*le professeur a corrigé le manuscrit* – *le manuscrit a été corrigé par le professeur*), ou la phrase simple et le syntagme résulté de sa nominalisation (*Marie est partie* – *le départ de Marie*). Les phrases passives ou à verbes nominalisés sont, pour Chomsky (1965) des structures de surface. Dans la variante standard de la grammaire générative et transformationnelle (*Aspects* 1965), une structure ‘profonde’ ayant un verbe transitif à la diathèse active peut être convertie dans une structure de surface active (*le professeur a corrigé le manuscrit*), ou bien la conversion intervient à travers la transformation passive (*le manuscrit a été corrigé par le professeur*). Similairement partant de la structure profonde qui correspond à la phrase [*Anne* – (Passé) *arriver*] on peut générer la phrase *Anne est arrivée* ou, par l’application de la transformation de nominalisation, *l’arrivée d’Anne*. Tant la transformation passive que celle de nominalisation sont des transformations facultatives et Chomsky considère que les deux structures de surfaces (l’une avec, l’autre sans transformation) sont synonymes. Leur équivalence sémantique est expliquée par l’existence d’une structure profonde commune.

On a constaté que la présence des traits sémantiques de sélection (ce que la grammaire générative appelle ‘restrictions sélectives’) aide à orienter les récepteurs vers une interprétation correcte du sens des synonymes dans une certaine phrase. Souvent la sous-catégorisation syntaxique des diverses catégories (noms, verbes, adjectifs, etc.) est accompagnée par des informations sémantiques sous la forme de traits sémantiques ([±humain], [± animal], [± abstrait], [± massif], etc.). Par exemple, les adjectifs *grave* et *sérieux* commutent (donc ils sont synonymes) dans le contexte d’un nom abstrait (*La question/ l’affaire/ la crise est sérieuse/ grave* ; *Le problème est sérieux/ grave*), mais ne commutent plus avec un nom concret avec le trait [+ audible] : *un son grave/ *sérieux* (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 83). Le verbe *boire* dénote la signification ‘avalé un liquide’ en présence d’un complément d’objet direct ayant ce trait (*boire un café/ de l’eau/ du lait/ du vin, ...*) ; le verbe change complètement de sens avec un complément d’objet caractérisé qui se réfère à un message, comme dans *boire les paroles*, où il signifie ‘écouter avec attention et admiration (les paroles de quelqu’un)’.

Les informations qui aident le récepteur à interpréter correctement une phrase (donc à choisir une des acceptions du mot polysémique) dépendent, parfois, des connaissances culturelles, comme dans le cas de l’expression *boire le calice/ la coupe jusqu’à la lie*. Cette phrase (présente dans les *Psaumes* et dans *l’Évangile selon Mathieu* et reprise par de nombreux auteurs) signifie ‘subir jusqu’au bout une épreuve pénible, amère’ (*Petit Robert*). La phrase contient une métonymie (tant *calice* que *coupe* désignent ici le liquide contenu dans le récipient), et une métaphore filée impliquant le verbe *boire* (‘absorber, avaler’), et le substantif *lie*, qui fait allusion au goût désagréable de ce dépôt (de vin).

Il existe, bien sûr, des expressions diverses qui ont la même signification, mais qui ne sont pas considérées comme synonymes. Par exemple, l’identité sémantique entre une notion et la paraphrase qui la définit n’est pas considérée comme une relation synonymique mais comme une équivalence (*les mariés sont des personnes dont on célèbre le mariage*).

1. La synonymie lexicale

Dans le lexique d'une langue, la synonymie est fréquente, c'est une relation sémantique qui a été identifiée et étudiée par les lexicologues bien avant l'époque actuelle, le premier ouvrage important cité étant celui de l'abbé Gabriel Girard (1769). Malgré sa fréquence et l'attention accordée par les utilisateurs qui rédigent des textes et qui sont à la recherche du 'mot juste', la synonymie, en tant que phénomène linguistique, a créé de nombreuses difficultés théoriques. L'existence de plusieurs mots avec le même sens semble en contradiction avec deux principes qui se trouvent à la base de l'organisation structurale du système linguistique : l'économie linguistique et l'oppositivité.

Selon André Martinet (1960), l'économie dans l'organisation du code linguistique se manifeste dans la 'loi du moindre effort', c'est-à-dire dans la tendance des locuteurs de réduire le plus possible l'effort physique et mental dans le processus de communication, tout en s'efforçant de conserver l'intégrité informationnelle et expressive du message. Si on considère un mot qui fait partie d'une série de synonymes, les autres lexèmes de la liste semblent des simples 'doublons' du premier, qui obligent l'utilisateur à un effort supplémentaire de mémoire : avoir plusieurs mots pour le même concept ou pour la même idée semble un luxe, une abondance inutile « que la langue ne peut pas se permettre » (selon une expression de St. Ullmann, reprise par John Lyons 1970, 342).

Le principe d'oppositivité tel qu'il a été formulé par les structuralistes (tout d'abord par F. de Saussure) prévoit qu'à toute différence de forme il doit correspondre une différence de signification, car les unités de la langue se trouvent en opposition. L'existence de la synonymie donne l'impression d'être un contre-argument contre ce principe, qui semble exclure la possibilité que deux signes aux signifiants différents puissent avoir un signifié identique (Kleiber 2009, 12). L'existence de la synonymie suggère que le caractère oppositif du système linguistique est relatif, se manifestant à divers degrés dans les divers secteurs, très fréquent dans le plan du signifiant, mais à présence relative dans le plan du signifié. Pourtant, tant la loi de l'effort minimal que le principe d'oppositivité sont assez forts dans l'organisation du langage pour rendre la synonymie absolue (celle dans laquelle les deux mots peuvent se substituer l'un à l'autre dans tous les contextes) marginale et très rare.

2. Synonymie absolue (parfaite, totale) - parasynonymie (synonymie partielle, relative)

Deux termes synonymes monosémiques sont des **synonymes absolus** s'ils présentent une identité totale des signifiés et s'ils remplissent le critère d'interchangeabilité : les mots synonymes absolus peuvent apparaître l'un à la place de l'autre dans tous les contextes sans que la signification soit modifiée. Ducháček (1967, 57) cite les adjectifs ordinaux **deuxième** - **second** et les adjectifs négatifs **nul** - **aucun**, mais ce type de synonymies se retrouvent surtout dans les noms de métiers (**dentiste** et **stomatologue**, **pédicure** et **podologue**) ou dans la terminologie scientifique (**semi-voyelle** et **semi-consonne**, (consonne) **sonore** et (consonne) **voisée**. Parfois ces mots sont appelés des **doublés lexicaux**.

Certains doublets proviennent de l'emprunt de mots étrangers, qui, en français, proviennent surtout de l'anglais (des anglicismes ou des américanismes) comme **mature** (de l'anglais) et **mûr** (mot français provenant du latin *maturus*), **steamer** (angl.) - **vapeur** (fr.) (qui désignent le même type de navire), **discount** (angl.) - **rabais** (fr.), ou, plus récemment, **software** (américanisme) - **logiciel** (mot valise créé en français, de **logique** et **électronique**).

Pour les synonymes absolus, Ducháček (1967, 56) cite des unités phraséologiques, qui, actuellement sont appelées **collocations**, c'est-à-d. des groupes de mots semi-figés, fréquemment associées dans le discours). Ducháček cite des syntagmes comme : **s'en aller à l'anglaise** - **partir à l'anglaise** - **filer à l'anglaise** - **se sauver à l'anglaise** (les verbes *s'en aller*, *partir*, *filer* ou *se sauver* sont interchangeables dans le contexte *___ à l'anglaise*) ; **prendre quelqu'un sur le fait** - **prendre quelqu'un la main dans le sac** (où les syntagmes *sur le fait* et *la main dans le sac* ont la même signification dans le contexte *prendre quelqu'un ___*). Les collocations sont à présent considérées comme des cas de synonymie partielle (et non parfaite, à la différence de Ducháček, 1967) et un moyen de 'désambigüiser' les synonymes (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 83)

Au cours de son devenir historique, la langue semble gênée par la synonymie absolue, comme par l'homonymie d'ailleurs. Quand deux unités lexicales deviennent synonymes parfaits dans la langue commune, l'une d'elles sort peu à peu d'usage ou se différencie sémantiquement ; dans ce dernier cas, les synonymes parfaits changent en synonymes approximatifs.

La situation de deux mots qui ont été des synonymes absolus (**avion** et **aéroplane**) est, de ce point de vue, éloquente. Le substantif **aéroplane** a été créé en 1885, partant de l'adjectifs **plane** (pour différencier cet

appareil des aérostats statiques, des ballons) et il désignait le véhicule de locomotion aérienne à moteur, plus lourd que l'air, inventé depuis peu. Son synonyme, le nom **avion** (formé du mot latin *avis* 'oiseau') apparaît dans la langue un peu plus tard : le substantif a été au début un nom propre, désignant l'appareil inventé par Adler (1875) ; le mot devient un synonyme de *aéroplane* quand il commence à être employé comme nom commun (en 1913 avec la définition 'aéroplane militaire' cf. *Petit Robert*). Le mot *aéroplane* est, peu à peu, sorti de l'usage, les dictionnaires le caractérisant comme 'vieux ou plaisant' (*Grand Robert*) ou 'synonyme vieilli' (*TLFi*).

Une autre série synonymique à dénotation identique qui a eu une évolution discursive intéressante est représentée par les mots *bicyclette* - *vélocipède* - *bécane*. Le substantif *bécane* est un terme familier qui a connu deux extensions sémantiques : dans le même registre, le mot peut désigner d'autres deux roues (*moto*, *mobylette*) et, dans le langage des informaticiens, il désigne l'ordinateur (*Petit Robert*). Le terme standard pour nommer ce véhicule à deux roues sans moteur est *bicyclette*, tandis que *vélocipède* était, au 19^e siècle, une sorte de siège sur deux roues que l'utilisateur mouvait avec les pieds sur le sol ; dans une étape ultérieure, ce véhicule a été muni de pédales. Les dictionnaires donnent pour ce mot l'indication *vieilli* ou *ironique* (*Petit Robert*, *TLFi*). En revanche, son abréviation *vélo* est entrée dans le vocabulaire du cyclisme, sport très populaire en France. On dit *vélo de course*, un grand cycliste peut être nommé *roi du vélo*, contextes dans lesquels *bicyclette* ne peut apparaître (Kleiber 2009, 16). Cet exemple illustre un cas dans lequel le synonyme morphologique résulte d'une troncation, *vélo*, a subi une spécialisation sectorielle.

Ce type de synonymes sont appelés dans certaines études **synonymes historiques**, terme qui désigne la caractéristique de deux ou plusieurs mots qui ont été synonymes dans une certaine époque, mais qui ont perdu cette caractéristique, parce que le/les mot(s) sont sortis d'usage ou ont subi des modifications sémantiques. On cite toute une série de mots désuets, peu employés mais qu'une partie des locuteurs connaissent encore, comme *bru* (pour *belle-fille*), *épatant* (pour *super*), *histrion* (pour *cabotin*), *sycophante* (pour *espion* ou *fourbe*), etc.

Si on examine la présence des synonymes dans le lexique fondamental, on constate plusieurs situations qui favorisent l'abandon progressif de certains mots :

(i) s'il y a plusieurs synonymes morphologiques, un seul survit, par exemple le mot **livraison** (qui faisait partie de la série dérivationnelle *livrage*, *livrance*, *livrée*, *livrement* et *livrure*) ; dans la même catégorie on peut classer les synonymes résultés de troncation (*auto* de *automobile*, *bus* de *autobus*, *piano* de *piano-forte*) ;

(ii) le synonyme 'autochtone' est souvent préféré au terme étranger, surtout dans les recommandations normatives (**ségrégation** pour *apartheid*, **modèle** au lieu de *cover-girl*, **courriel** pour *e-mail*) ;

(iii) le terme courant élimine le mot savant (**dextre** a été éliminé en faveur de **droit**, le nom **insomnie** est préféré au terme médical **agrypnie**) ;

(iv) les mots motivés se maintiennent plus facilement que les mots 'neutre' : par exemple le mot **culot** (de *cul*) a éliminé *braie* (Ducháček 1967, 60).

Les difficultés théoriques mentionnées dans la section précédente (à propos de l'oppositivité et de l'économie linguistique) sont liées au concept de synonymie absolue, phénomène dont l'existence est à présent contestée et caractérisée comme un 'leurre' (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 54), un 'mythe', un phénomène 'utopique' ou extrêmement rare (Polguère 2008, 150). C'est, d'ailleurs, l'opinion exprimée déjà par l'abbé Gabriel Girard (1769), qui avait comparé un groupe de synonymes avec les diverses nuances d'une même couleur, analogie qui montre que, pour lui aussi, les synonymes présentent une ressemblance sémantique, non une identité (Kleiber 2009, 10). Si on considère la synonymie totale comme un phénomène marginal et rare, ces difficultés théoriques disparaissent.

3. Différenciation des parasyonymes

Du point de vue cognitif, la synonymie approximative naît du désir de distinguer les êtres, les choses, les qualités d'entités semblables mais non identiques (Ducháček 1967, 57), auxquels il faut ajouter la poursuite de l'expressivité du message. Les mots polysémiques, qui ont une importance particulière dans la structure du vocabulaire grâce à leur fréquence, se trouvent au centre de plusieurs séquences de mots quasi-équivalents, chaque série se rapportant à l'une des acceptions du mot, comme montré non seulement par les dictionnaires des synonymes courants, mais aussi par les dictionnaires électroniques, comme *DES*, par exemple.

Les **parasyonymes** sont des mots qui appartiennent à la même catégorie morphologique et qui ont, du point de vue sémantique, une partie identique et une partie qui les distingue, à savoir :

(i) ils présentent une seule et même dominante sémantique et ils se caractérisent par une coïncidence relative en ce qui concerne leurs éléments complémentaires les plus importants, comme **bicyclette** et **vélo** ;

(ii) ils ont des éléments sémantiques ou expressifs complémentaires dissemblables : **joli** - **beau** (le second implique 'perfection'), **vieil homme** - **vieil monsieur** (deux syntagmes synonymes mais le dernier est plus poli). Dans d'autres contextes, le mot *vieux* présente des nuances expressives supplémentaires : **un vieux** (péjoratif) - **mon vieux** (affectueux) - **petit vieux** (expression hautaine et dédaigneuse) (Ducháček 1967, 57).

Il est particulièrement difficile d'établir des classes de paronymes parce que, comme les mots polysémiques ou antonymiques d'ailleurs, les catégories sont 'floues', sans frontières strictes et avec la possibilité de transfert d'un groupe à l'autre. Voici les catégories principales :

3.1. Les synonymes stylistiques sont de plusieurs types, tous liés à la connotation, c'est-à-dire à la partie subjective, variable associée aux mots. Dans la terminologie de Coseriu (1981), il s'agit d'une variation **diastématique** (socio-culturelle) ou **diaphasique** (registre ou style) On introduit dans cette catégorie :

(i) des mots divers liés aux **registres de langue** (mots appartenant à la langue 'standard', au style littéraire, à la langue populaire, familière ou aux argots) : **cordonnier** (standard) – **bouif** (arg.) ; **tête** (standard) - **tronche** (pop.) ; **fenêtre** (standard) - **croisée** (littér.). Les mots *tête*, *policier* et *estomac* présentent un grand nombre de synonymes argotiques, populaires et/ ou familiers (catégories qui se superposent, souvent). Par exemple le *Petit Robert* mentionne les paronymes suivants : pour *tête* - les mots **caboché**, **cafetière**, **carafe**, **carafon**, **cassis**, **citron**, **citrouille**, **coloquinte** ; pour *policier* - **flic**, **keuf**, **poulet**, **bourre**, **cogne**, **condé**, **perdreau** ; pour *estomac* (en tant qu'organe de la digestion) - **panse**, **cornet**, **tirelire**, **lampe**, **buffet**. Pour les termes formant ces séries de mots argotiques ou populaires, la synonymie partielle se manifeste dans le rapport de chacun de ces mots avec le terme 'standard' ;

(ii) des **synonymes expressifs**, qui apparaissent dans le discours quand le locuteur veut exprimer sa sympathie ou son antipathie par rapport au référent de son discours.

(a) des synonymes **valorisants** (ou **mélioratifs**). Ex. Le mot **enfant** présente toute une série de synonymes montrant l'affection (**chérubin**, **bambin**, **petit gosse**, **gavroche**). Dans le domaine des adjectifs, si une certaine propriété est considérée positive, le locuteur emploie des synonymes valorisants (ou mélioratifs). Ex. **intelligent** (**futé**, **rusé**, **finaud**, **malin**, **roué**, ...), **fort** (**balèze**, **baraqué**, **costaud**, **hercule**, **malabar**, ...);

(b) des synonymes **péjoratifs** exprime l'aversion ou le mépris du locuteur. Ex. Le mot **enfant** peut être remplacé par toute une série de mots péjoratifs (**polisson**, **babouin**, **morveux**, **polisson**, **mioche**, ...). Les mots qui désignent des caractéristiques considérées négatives sont très riches en synonymes péjoratifs, par exemple, **avare** (**pingre**, **regardant**, **radin**, **rat**, **grippe-sou**, **harpagon**) ou **bête**, dans l'acception 'peu intelligent' (**obtus**, **sot**, **stupide**, **con**, **crétin**, **débile**, **nul**, **taré**, **bouché**, **lourd**). Une partie des synonymes péjoratifs résulte du transfert aux hommes des dénominations réservées aux animaux : **patte** au lieu de **main** (*Retire tes sales pattes de là ! Bas les pattes !*) ou **pied** (*Le petit Jean traine sa patte*, pour dire que l'enfant boîte légèrement) ; **gueule** pour **bouche** (surtout comme organe de la parole : *Ferme ta gueule !*) ou pour **visage**, **figure** (*Se casser la gueule*) ; **s'abreuver** au lieu de **boire beaucoup** (*Ils se sont abreuvés toute la soirée*).

(c) les **euphémismes**, sont une autre catégorie de synonymes expressifs employés pour éviter un terme considéré offensif. Par exemple les noms **serviteur**, **servante** et **domestique** sont évités et remplacés par plusieurs syntagmes (**aide ménagère**/ **domestique**/ **familiare**, **employé(e) de maison**, **travailleur**/ **travailleuse familiale**) ; **patron** (considéré fréquemment synonyme d'**exploiteur**) est souvent remplacé par **employeur** ou **P.D.G** (= *président-directeur général*) ; pour **sans-abri** on préfère **SDF** (= *sans domicile fixe*), pour **chômeur** – **demandeur d'emploi**, etc.

Les synonymes expressifs sont substituables dans les mêmes énoncés (*Je vous présente ma **belle-fille**/ ma **bru**, Il a une drôle de **tête**/ une drôle de **tronche***), mais les deux variantes sont utilisées dans des situations de discours bien diverses (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 85).

3.2. Les synonymes 'sémantiques' (Ducháček 1967, 63) sont appelés ainsi pour désigner les paronymes qui font partie de la même variété linguistique (à la différence des paronymes stylistiques), mais qui se différencient par d'autres caractéristiques :

(i) une différence d'intensité de la caractéristique principale (**synonymes graduels**) : **bonheur** – **félicité** - **béatitude** ; **crainte** - **peur** - **épouvante** - **frayeur** - **effroi** - **terreur** ; **rougir** - **devenir rouge** - **devenir écarlate** - **devenir cramoisi** ;

(ii) la présence d'éléments sémantiques complémentaires par rapport au sème générique : **peur** - **trac** (= 'peur éprouvée par ceux qui se produisent en public, qui se présentent à un examen ou à un concours, etc.') ; **gaieté** - **hilarité** ('gaieté accompagnée par une explosion de rire') - **goguette** ('gaieté souvent due à un excès

d'alcool'). Les sèmes spécifiques peuvent être notionnels et ils rétrécissent la sphère sémantique du mot. Par exemple, dans la série *savant* - *docte* - *lettré* - *érudit*, le terme le plus général est *savant* 'personne de grande culture', *érudit* est appliqué surtout pour les connaissances du domaine de la philosophie et de l'histoire, *docte*, pour l'antiquité gréco-latine (langue, littérature et histoire), *lettré* se rapporte aux connaissances du domaine de la littérature (Bally 1973).

Les lexèmes à signification générale se caractérisent par une structure plus simple, qui se limite au sème générique (comme *peur* ou *savant*), les autres parasyonymes de la série ajoutent des informations supplémentaires : par rapport à *faible*, *affaibli* et *débile* ajoute l'idée d'état résulté d'un processus débilitant, *chétif* se rapporte à une constitution faible, *infirm*e exprime une faiblesse résultée d'une maladie ou d'un accident, *frêle*, *délicat* relate un manque de solidité. (Ducháček 1967, 64, *Petit Robert*).

3.3. Les synonymes 'sectoriels' proviennent de la terminologie des langages spécifiques à une sphère d'activité ou à un domaine spécialisé (scientifique, culturel, d'un métier, etc.) et la synonymie se manifeste si on les rapporte aux mots du langage courant: *défenseur* (droit) - *avocat* (*de l'accusé*) ; *abdomen* (anatomie) - *ventre* ; *inhiber* (chimie, biologie : *L'extrait inhibe l'action de l'adrénaline*) - *réduire*, *arrêter* ; *paludisme* (pathologie) - *malaria* ; *épiderme* (terme médical) - *peau* ; *embolie* (terme médical) - *coup de sang* ; *encéphalopathie spongiforme bovine* (*siglée ESB*) - *maladie de la vache folle* (ou *vache folle*) ; *acide acétique* (chimie) - *vinaigre* ; *passif* (comptabilité) - *dette*.

Dans le domaine de l'informatique, le français hésite entre l'emprunt du mot anglais et le terme 'autochtone' traduit ou imité, selon les recommandations normatives de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) : *chat* - *causette* ; *e-mail* - *courriel*, *mél* ; *le clipboard* - *le presse-papier*.

Remarque

Les recommandations normatives n'ont pas toujours d'effet, dans le sens qu'elles peuvent ne pas être adoptées par la communauté linguistique. Pour la terminologie scientifique et technique, la DGLFLF favorise la transposition lexicale aux dépens de l'emprunt. Pour la terminologie informatique, la traduction de l'extension informatique des mots anglais a été en général acceptée : *copy-paste* → (fr.) *copier-coller* ; *folder* → (fr.) *dossier* ; *file* → (fr.) *fichier* ; *desktop* → (fr.) *bureau* etc.

Parfois la justification du choix normatif n'est pas correcte, mais s'est toujours l'ensemble des utilisateurs qui décident du succès ou de l'échec d'une proposition. Par exemple, à la différence d'un nombre immense de langues, le français n'a pas accepté le mot *computer*, considéré un 'anglicisme' et on a proposé le terme *ordinateur*, qui s'est imposé (probablement grâce à une association mentale avec l'adjectif homonyme, qui signifie 'qui met en ordre'). L'ironie consiste dans le fait que, en anglais, le verbe *to compute* 'faire des calculs' est un mot anglo-normand (c'e.-à-d. provenant de l'ancien français porté par les conquérants Normands dans les Iles Britanniques) ; encore plus, en français le verbe *computer* a été déjà employé par Montaigne (1595). En excluant le mot *computer*, la commission a éliminé au bon vieux mot français.

Un échec spectaculaire de la DGLFLF, selon nous, a été le fait de n'avoir pas réussi à exclure le nom donné aux pictogrammes présentes sur le moniteur et qui permettent de donner des commandes, dessins qui, en anglais, s'appellent *icons*. La DGLFLF a interdit le mot (*Journal Officiel* du 10 octobre 1998), 'accusé' d'être un anglicisme, bien qu'il s'agisse, dans les deux langues, d'un emprunt du grec, pour les images saintes de l'Église d'Orient ; avec cette signification, le mot est attesté en français déjà en 1220. La communauté linguistique française ne s'est pas soumise à cette interdiction (Costăchescu, 2012) ; comme conséquence, les forums normatifs ont cédé et, dans une étape ultérieure, ils ont accepté l'extension du mot *icône*, emploi informatique certifiée par l'usage (comme attesté par divers sites, par exemple Xyoos <https://cours-informatique-gratuit.fr/dictionnaire/>).

3.4. Les différences géographiques (diatopiques) proviennent de deux situations. Comparée à des pays comme l'Italie ou l'Allemagne (caractérisés par un nombre important de dialectes), la France se caractérise par une remarquable unité linguistique. Pourtant, il existe des mots employés seulement dans certaines zones du hexagone, appelés **régionalismes** : l'objet employé pour laver les planchers est désigné en général par le mot *serpillère*, mais, dans le nord de la France, on l'appelle *wassingue* (mot d'origine germanique) et, dans le Midi *panosse* (Lehmann/ Martin-Berthet 1998, 84).

À part les régionalismes, le français étant parlé sur un vaste territoire hors de la France, il existe des lexèmes spécifiques pour la variante parlée dans certaines zones, qu'on appelle :

- des **francismes**, employés seulement en France (par exemple *papillon* pour (*avis de*) *contravention*, du feuillet attaché par la police sur le pare-brise d'une voiture sanctionnée) ;
- des **belgismes** (mots qu'on emploie seulement en Belgique, par ex. *une ajoute* pour *une annexe* (à un document)) ;

- des **helvétismes** de la Suisse francophone (comme les **pendulaires** ‘personnes qui font la navette tous les jours’, salariés appelés les **navetteurs** en Belgique et au Luxembourg ; en France le mot est employé surtout comme adjectif : **migration pendulaire**, **travailleurs pendulaires**, etc.) (Thibaut 2024).

Le français est parlé aussi hors d’Europe, surtout dans certaines zones du Canada et de l’Afrique. Par exemple, au Québec on entend des mots comme **barnique** (pour *lunettes*), **balayeuse** (pour *aspirateur électrique*), **serrer** (au lieu de *ranger*). Il existe aussi des mots français qui, au Canada, ont une autre signification : **portique** (= *vestibule*), **laveuse** (= *machine à laver*), **jardin** (= *potager*), **galerie** (= *balcon*) auxquels on ajoute toute une série d’emprunts de l’anglais (*toast* ‘tranche de pain grillée’, *record* pour les disques à 33 ou 45 tours, *faire du pouce* pour ‘faire l’autostop’) (cf. Alloprof, Remysen 2024).

En Afrique, les pays francophones se trouvent au Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie, ...) et dans l’Afrique de l’Ouest (Côte d’Ivoire, Bénin, Cameroun, Sénégal, ...). La situation linguistique est très variée, le français étant utilisé dans l’administration ou enseigné à l’école. Au Maghreb les habitants parlent le français et, dans la vie courante, l’arabe, mais dans d’autres zones le français est employé à côté des langues locales. On cite des mots comme *camembérer* (Sénégal ‘sentir mauvais des pieds’, emploi dérivé du nom d’un célèbre fromage), *s’ambiancer* (Afrique de l’Ouest, ‘s’amuser, faire fête’), *cadonner* (Tchad, ‘donner un cadeau’), etc. (cf. Alloprof, Remysen 2024).

Du point de vue des relations sémantiques paradigmatiques, nous croyons que le fait de considérer comme synonymes des mots employée dans une certaine zone est, dans beaucoup de cas, abusif. La situation est diverse tant d’individu à individu, qu’à l’intérieur des divers groupes. Par exemple, les mots du français canadien ou africains sont employés en Europe par des émigrés ou par des voyageurs. Plus les personnes ou les groupes linguistiques qui parlent une variante ‘géographique’ non-européenne sont éloignés et isolés du point de vue spatial et culturel, moins on peut parler de synonymie.

Plus proche à la ‘vraie’ synonymie sont les termes régionaux ; par exemple, on peut considérer que les numéraux *quatre-vingt-dix* et *nonante* sont synonymes pour un locuteur ‘bilingue’, qui utilise la première forme quand il est en France et la deuxième - en Belgique.

Pour la grande majorité des mots diatopiques, il s’agit plutôt d’une variation géographique que d’une synonymie, puisque l’équivalence sémantique se manifeste normalement dans le patrimoine lexical des locuteurs à l’intérieur d’un même idiome, tel qu’il est parlé dans une certaine époque et dans une certaine zone.

3.5. Les synonymes contextuels (ou syntactico-phraséologiques) sont constitués de certaines associations fréquentes de mots, appelées **collocations**, qui ont une signification similaire, sinon identique. Ces syntagmes ou phrases sont parfois interchangeables, dans des contextes plus ou moins nombreux. Ducháček (1967, 60) cite les verbes **briser** et **casser** qui, au sens propre, peuvent apparaître dans toute une série de contextes communs : **casser/ briser une glace**, **casser/ briser une vitre**, **casser/ briser une fenêtre**, **casser / briser une grève**, **se casser/ se briser le bras**. Cette interchangeabilité ne se maintient plus pour les sens figurés, il existe des contextes dans lesquelles apparaît seulement **briser** : **briser son discours**, **briser un traité**, **briser le cœur**, **briser l’unité**. Dans d’autres contextes on emploie seulement **casser** : **casser la croûte** (= ‘manger’), **casser les pieds à qqn.** (= ‘l’importuner’), **casser une condamnation** (= ‘l’annuler’), **ça passe ou ça casse** (‘situation alternative, sans conséquences ou qui détruit tout’) (Petit Robert)

Le même type de distribution se rencontre pour beaucoup de mots à sens proche : les verbes **battre** et **frapper** (contextes communs : *L’oiseau bat/ frappe des ailes* ; *Battre/ frapper un enfant* ; *Se battre/ se frapper la poitrine* ; contextes spécifiques, pour **battre** : *Le cœur bat* ; *La mer bat contre le rocher* ; *La grêle bat contre les vitres* ; *Se battre en duel* ; pour **frapper** : *Frapper qqn au couteau*, *Frapper le ballon au pied*, *Frapper les touches du piano*, etc.) ; les adjectifs **tranquille** et **calme** (*Charles était calme/ tranquille* ; *La mer était calme/ tranquille*, mais *Le temps est calme* – ?*le temps est tranquille* ; *Laisser qqn tranquille* – ?*laisser qqn calme*).

Les locuteurs substituent parfois des mots du langage standard avec des expressions figurées, qui ont la propriété d’être plus expressives, plus colorées : *tromper* - *induire en erreur* - *mener en bateau* ; *s’enfuir* - *prendre la poudre d’escampette/ ses jambes au cou* ; *être dans une situation difficile* - *être dans le lac* - *être dans de beaux/ jolis draps* ; *mentir* - *dire/ raconter des craques/ des salades/ des histoire* - *noyer le poisson* ; *voler* - *faire main basse sur* ; *réprimander* - *tirer les oreilles* - *passer/ donner un savon* - *sonner les cloches* - *remonter les bretelles*, etc.

Pour certaines ‘zones’ sémantiques évoquée souvent par les locuteurs, il peut exister beaucoup de synonymes, qu’on peut classer dans des catégories diverses. Par exemple, Jules Marouzeau (1950) a imaginé une pyramide d’expressions qui exprime la quantité : I^{er} niveau, expressions vulgaires : *tapée*, *tripotée*, *dégelée*, II^e niveau, mots populaires : *masse*, *tasse* ; III^e niveau, termes familiers : *quantité*, *foule* ; IV^e niveau, langage courant : *bien de*, *beaucoup de* ; V^e niveau, emploi lettré : *maint*, *force* ; VI^e niveau, langue archaïque : *moult*.

Les lexicologues français ont élaboré un nombre important de dictionnaires de synonymes. Alice Ferrara (2010) a proposé une classification de ce type de dictionnaires depuis le 18^e s., qui sont, selon cette étude, de quatre types. Un dictionnaire de synonymes peut être (i) de différenciation (qui analysent les différences entre un mot-vedette et les mots considérés ses synonymes) ; (ii) de compilation (qui propose une synthèse des dictionnaires de synonymes déjà publiés) ; (iii) hybrides (qui font appel aux deux types précédents, étant cumulatifs et 'semi'- distinctifs) ; (iv) cumulatifs, constitués de listes de mots synonymes avec le mot-vedette, laissant ainsi au lecteur de faire le bon choix, basé sur les exemples illustratifs.

Dans le siècle passé on a ajouté des rubriques 'cumulatives' aux dictionnaires monolingues comme *Larousse*, *Le Robert*, *Hachette*, qui offrent pour les mots à haute fréquence des listes de synonymes (Ferrara 2010, 932). Par exemple, *Le Petit Robert* dans le cadre du mot-vedette *grand*, offre les synonymes *élancé*, *géant*, *gigantesque*, *immense* (pour le sens 'dont la hauteur, la taille dépasse la moyenne'), *ample*, *étendu*, *large*, *spacieux*, *vaste* (pour 'surface qui dépasse la moyenne'), *gros*, *volumineux* (pour 'volume qui dépasse la moyenne'), *colossal*, *démessuré*, *énorme*, *monumental*, *surdimensionné* ('volume extrêmement grand'), etc. Une telle présentation est une heureuse combinaison des dictionnaires cumulatifs (listes de mots synonymes) avec les dictionnaires de différenciation, car chaque liste synonymique est associée à une des acceptions du mot vedette.

4. Le dictionnaire électronique de synonymes *DES*

La description de la synonymie dans le cadre du TAL (= traitement automatique des langues) a conduit la création du dictionnaire électronique de synonymes de CRISCO (Université de Caen) appelé *DES* 'dictionnaire électronique de synonymes' (depuis 1994, mis à jour constamment). Ce dictionnaire est fondé sur un modèle mathématique et informatisé des constructions sémantiques, appelé 'sémantique dynamique' (Victorri/ Fuchs 1996).

Un dictionnaire électronique *DES* a été rédigé pour contribuer à des opérations informatiques complexes, comme la traduction automatique et la génération automatique de textes. Telles opérations ne peuvent pas être menées à bien sans 'résoudre' des problèmes de sémantique lexicale, comme la synonymie, la polysémie et l'hyponymie, qui produisent parfois des énoncés ambigus.

L'élaboration du dictionnaire *DES* a impliqué plusieurs étapes. Un groupe de recherche de l'Institut National de la Langue Française (INALF) a élaboré d'abord une liste de parasyonymes contenant 40.000 de mots vedette par l'unification sur l'ordinateur des synonymes enregistrés dans sept dictionnaires papier, devenus dictionnaires-source (deux dictionnaires analogiques, le *Grand Larousse* et le *Grand Robert*, deux dictionnaires de synonymes du 19^e s. (*Lafaye*, *Guizot*), et trois dictionnaires du 20^e s. - *Bailly*, *Benac*, *du Chazeaud*). Le résultat de cette fusion lexicale a été exploitée par deux groupes, l'un dirigé par Jacques François (ELSAP de l'Université de Caen) et l'autre par Sabine Ploux (ISC de Lyon).

En parallèle, Bernard Victorri a créé un modèle morpho-dynamique pour la présentation de l'espace sémantique associée à chaque lexème, système basé sur les mathématiques du continu (la théorie des variétés différentiables et des systèmes dynamiques). Les systèmes dynamiques sont comparés à un paysage avec des montagnes et des vallées entre lesquelles le passage est continu, sans interruption (Ploux/ Victorri 1998, 35). Il s'agit d'une interprétation mathématique de la conception de F. de Saussure, selon lequel le domaine de la signification est une masse amorphe dans laquelle les unités linguistiques découpent leur sens. Ploux/ Victorri (1998) ont développé un logiciel de construction d'espaces sémantique appelé VISUSYN, qui a été employé pour l'élaboration du dictionnaire *DES*.

Dans le modèle sémantique dynamique chaque lexème est associé à un espace sémantique, qui spécifie l'ensemble de ses significations. Les relations entre les zones sémantiques sont des relations spatiales topologiques (d'intersection, d'inclusion, de disjonction, de voisinage, etc.).

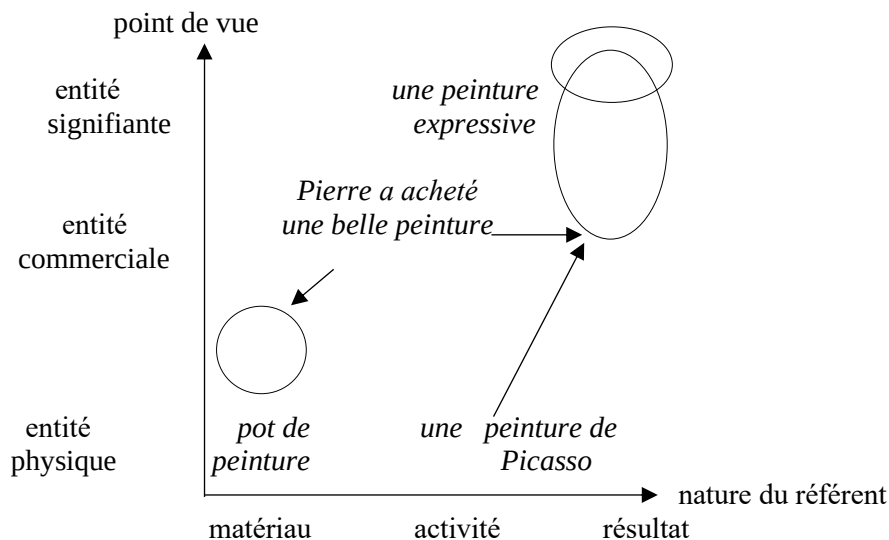
Pour arriver à identifier le sens d'un mot polysémique dans un énoncé, il faut tenir compte de la contribution sémantique des autres lexèmes, donc de la contribution du contexte. Ce deuxième espace sémantique est appelé **espace co-textuel**, destiné à rendre compte des différentes acceptions du lexème considéré. Par exemple le verbe *marcher* exprime des situations prédicatives distinctes en différents contextes : *un homme marche dans la rue/ dans la combine*, *une machine marche* ou *un argument marche* (Victorri/ Fuchs 1998).

Les grosses difficultés que la polysémie dresse sur le chemin du traitement automatique des langues met en relief le contraste énorme entre le fonctionnement de la communication linguistique entre les locuteurs et sa description informatique, car l'échange interhumain d'informations ne semble pas entravé par l'existence de l'ambiguïté résultée des sens multiples. Bernard Victorri (2002) parle du 'potentiel sémantique' qui permet au locuteur de « construire dynamiquement le sens approprié dans un contexte donné » (Victorri 2002). En

plus, la construction de l'espace sémantique associé à chaque lexème nécessite des analyses linguistiques empiriques qui, jusqu'à présent, sont peu nombreuses et très limitées : tout un numéro de *Langages* (no. 172, de 2004) dédié au mot *livre*, les valeurs co-textuelles de l'adverbe *encore* (Victorri/ Fuchs 1998), la sémantique du verbe *jouer* (Victorri 2002), du substantif *maison* (Victorri/ Plux 1998), de l'adjectif *sec* (Venant 2006), des verbes *affecter* vs. *compter* (François 2009), etc.

4.1. Un exemple. Pour esquisser la manière dans laquelle les informaticiens traitent la synonymie, nous présentons de manière informelle l'espace sémantique du mot *peinture*. Ce substantif est polysémique, ayant des significations assez dissemblables (i) le matériau utilisé pour peindre (*de la peinture rouge, un pot de peinture*) ; (ii) l'activité de peindre (*appliquer la peinture au rouleau sur le plafond*) ; (iii) le résultat de cette activité (*la belle peinture des murs*) ; (iv) une œuvre d'art (*la peinture impressionniste*) qui peut faire référence (a) à l'entité physique (*une peinture grand format*), (b) au sujet (*une peinture allégorique*), (c) à la valeur artistique (*une peinture très belle/ très expressive*), (d) à l'auteur (*une peinture de Picasso*), (e) à la valeur commerciale (*cette peinture est parmi les plus chères*) ; (v) une description non picturale (*la peinture des mœurs/ de la société française du 19^e s.*).

Bernard Victorri (2002) a proposé une représentation graphique de la sémantique du mot *peinture* pour expliciter la vision des mathématiques de la continuité. Il a dessiné les diverses régions de l'espace sémantique qui correspondent à ce lexème, les sens intermédiaires se trouvant dans le continuum de valeurs que peut prendre chaque paramètre. Cette illustration décrit les proximités de sens par les relations topologiques de voisinage et de recouvrement partiel entre les régions de l'espace sémantique.



(Victorri 2002, 5)

La représentation des espaces sémantiques du mot *peinture* illustre trois catégories d'informations : les relations topologiques (voisinage, chevauchement ou non connexion des espaces sémantiques), l'ambiguïté et les domaines de la réalité. Par exemple, la relation de voisinage détermine la place que doit occuper chaque paramètre. L'auteur a constaté que, sur l'axe horizontal, il existe deux proximités sémantiques : entre 'matériau' et 'activité' d'une part, et entre 'activité' et 'résultat' de l'autre. Pour expliciter ces relations de voisinage topologique Bernard Victorri a placé la valeur 'activité' au centre. La même observation est valable sur l'axe vertical, où le paramètre 'entité commerciale' se trouve au milieu pour les mêmes raisons de voisinage topologique avec les deux autres paramètres.

Cette représentation illustre aussi les ambiguïtés. Le syntagme *une peinture de Picasso* occupe une région qui couvre toute la dimension 'point de vue sur l'entité', y compris sa valeur en tant qu'entité commerciale ; en revanche, le syntagme *une peinture expressive* désigne seule l'entité signifiante évoquée qui peut être de type visuel (un tableau) ou bien ou autre type de description/ représentation (*ce roman nous offre une peinture expressive de la société*). Une troisième dimension fait référence aux divers secteurs de la réalité : le mot peut se situer dans le domaine industriel (*un pot de peinture*) ou artistique (*une peinture de Picasso*). La phrase *Pierre a acheté une belle peinture* est ambiguë entre les significations *peinture* 'matériau' et *peinture* 'tableau'. Pour cette raison, la signification de cette phrase se trouve représentée comme située dans une région constituée de deux sous-régions séparées, non connexes, l'une qui correspond à l'espace sémantique pour le matériau colorée et l'autre qui coïncide avec l'espace sémantique de l'œuvre picturale.

5. Conclusion

La relation de synonymie est une relation sémantique importante pour beaucoup de locuteurs. La constatation que la synonymie parfaite est rare et marginale a résolu les problèmes théoriques par rapport à deux principes importants de la linguistique structurale - l'économie linguistique et l'oppositivité. Les lexicologues se sont efforcés de classer les parasyonymes en fonction du type de différences qui existent entre les mots formant des séries synonymiques.

L'évolution historique d'une langue enregistre tant la disparition de certaines unités lexicales (disparition totale du mot de l'usage ou la modification de son sens si la synonymie est gênante) que la création de nouveaux synonymes par des emprunts d'une langue étrangère, par le passage d'un langage sectoriel au vocabulaire courant ou inversement, par des développements de type métaphorique ou métonymique de certains mots qui arrivent à avoir une signification similaire avec un mot qui existait déjà (par exemples les adjectifs *beurré* ou *blindé*, synonymes familiers de *ivre*), etc.

Les séries de parasyonymes se caractérisent par la présence des mêmes sèmes génériques, mais elles se différencient par l'existence de certains sèmes spécifiques. Ces sèmes peuvent être classifiés en plusieurs catégories, souvent à limites imprécises et/ ou se superposant :

- les registres de langue (académique, standard, argotique, familier, etc.) expriment la capacité des locuteurs d'adapter leur discours à la situation de communication, circonstances qui implique l'emploi d'un certain type de 'vocabulaire', de certains mots à connotation marquée stylistiquement ;

- certains synonymes permettent aux locuteurs de présenter le thème de leur message sous un jour favorable (les synonymes mélioratifs) ou défavorable (les synonymes péjoratifs). D'autres synonymes encore tentent d'éliminer certains mots considérés dégradants ou offensants, ne sont pas 'politiquement corrects' (mots comme *domestique*, *poubellier*, *patron*, *clochard*, etc. remplacés par *collaborateur/ collaboratrice domestique*, *ouvrier de la collecte*, *employeur*, *S. D. F.* (= 'sans domicile fixe') respectivement) ;

- dans les vocabulaires professionnels (sectoriels), certains termes ont une définition scientifique ou administrative précise, qui souvent manque aux mots du vocabulaire 'standard' ; ces synonymes sont nécessaires aux professionnels et il suffit de penser à un médecin qui 'traduit' dans le vocabulaire usuel les termes médicaux quand il parle avec ses patients ;

- certains mots ont pour synonymes des combinaisons de mots partiellement figées (nommées 'collocations') qui ont le mérite d'être pour expressives ; par exemple l'adverbe *profondément* (dans *dormir profondément*) est souvent remplacé par des collocations synonymes : *dormir comme une buche/ comme un bébé/ à poings fermés/ comme un loir*, etc. Dans cette même catégorie on peut placer les synonymes contextuels, comme *la persistance/ la continuité/ la durée/ l'immuabilité des traditions bretonnes*. Dans certains cas des collocations sont quasi équivalentes des synonymes en contexte : par exemple, la collocation *couper le souffle* se trouve en alternance avec les synonymes en contexte *stupéfait, renversé, époustouflé* : *Les mots du professeur ont stupéfait/ époustouflé/ renversé/ coupé le souffle à l'assistance*.

En ce qui concerne les divers termes à emploi spécifique pour diverses zones (des régionalismes de France, mais aussi des belgismes, des hélvétismes, des mots caractéristiques pour le français du Canada ou de l'Afrique), ils peuvent être considérés des synonymes seulement s'ils font partie du vocabulaire d'un même locuteur ou d'un même groupe linguistique. Les mots de cette catégorie peuvent être considérés des synonymes si un locuteur les emploie en alternance, par exemple dans un milieu familier il utilise les mots du patois local et, hors de ce milieu, leurs équivalents du français standard.

Nous avons vu que les dictionnaires informatiques de synonymes, comme le *DES*, emploient cette relation pour désambiguïser les mots polysémiques en offrant une liste de synonymes (une clique) pour chaque acception du mot. Dans Costăchescu (2024) nous avons montré que, pour les humains, l'interprétation correcte d'une phrase contenant des mots polysémiques est orientée non seulement par la synonymie mais aussi par la présence dans l'espace co-textuel : (i) des mots se trouvant avec le lexème-vedette dans d'autres relations sémantiques paradigmatiques (hyperonyme – cohyponymes, méronymes, antonymes, mots du même champs sémantique) ; (ii) sur le plan syntagmatique, des restrictions sélectives spécifiques des adjectifs, des verbes, des adverbes accompagnant les noms centre de SN ; (iii) de toute une série de connaissances encyclopédiques. Par exemple, pour le mot *peinture* l'interprétation 'objet artistique' est favorisée par l'occurrence des noms des peintres célèbres (*peinture de Degas/ de Titien*), par les adjectifs ou syntagmes adjectivaux spécifiques du domaine artistique (*impressionniste, à l'huile, célèbre, italienne, figurative, ...*), par la présence d'expressions désignant des lieux spécifiques (*atelier, galerie, exposition, musée*) ou des périodes historique (*contemporain*,

du 18^e s., ...). Probablement le TAL doit reproduire et imiter (dans les limites du possible) ce type de processus du cerveau humain.

L'identification correcte des synonymes dans les corpus (à côté des autres relations lexicales paradigmatiques, comme les champs lexicaux, les homonymes, les antonymes) joue un rôle important dans l'évolution de la compréhension, de la description ou du traitement (linguistique ou informatique) des langues.

Bibliographie

- Alloprof (site web scientifique, consulté en nov. 2024) <<https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/francais/le-vocabulaire-de-la-francophonie-f1293>>
- Bally, René (1973), *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Larousse.
- Chomsky, Noam (1965/ 1971), *Aspects of the theory of syntax*, Cambridge, MIT Press (*Aspects de la théorie syntaxique*, traduction en français, Paris, Éditions du Seuil, 1971)
- Costăchescu, Adriana (2012), 'Comment créer une terminologie ? (lexique de l'informatique)', in *Synergie Royaume Uni et Grande Bretagne*, nr. 5, 141-155, disponible sur <http://gerflint.fr/Base/RU-Irlande5/rui5.html>
- Costăchescu, Adriana (2024), 'Polysémie, désambiguïsation et interactions contextuelles dans la sémantique dynamique' communication présentée au colloque *Abordări ale limbii: date, interpretări, teorii* (Universitatea București, 15–16 noiembrie).
- Coseriu, Eugenio (1981), *Lecciones de lingüística general*, Madrid, Gredos.
- DES (depuis 1994), Sabine Ploux/ Bernard Victorri, (coord.) *Dictionnaire électronique des synonymes*, Université de Caen, CRISCO site web d'accès libre disponible sur <https://crisco4.unicaen.fr/des>.
- Doualan, Gaëlle (2013), 'La synonymie, relation d'équivalence, un artefact de la pensée' in *Équivalence*, 15-42 ; disponible sur https://www.persee.fr/doc/equiv_0751-9532_2013_num_40_1_1378?q=synonymie.
- Ducháček, Otto (1967), *Précis de sémantique française*, Brno, Universita J. E. Purkyně.
- Ferrara, Alice (2010), 'Les dictionnaires de synonymes : une typologie évoluant avec le temps', Frank Neveu et al. (éds.) *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF)* ; disponible sur https://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2010/01/cmlf2010_000211.pdf.
- François, Jacques (2009), 'Fléchage synonymique ou analyse componentielle dans l'examen de la polysémie verbale ? affecter vs compter', *Pratiques* 142-143, 65-78 ; disponible sur <https://journals.openedition.org/pratiques/1291>
- Girard, Gabriel (Abbé) (1736), *Synonymes françois, leurs différentes significations et le choix qu'il faut en faire pour en parler avec justesse*, Paris, Veuve d'Houry.
- Grand Larousse de la Langue Française* (1978) 7 Volumes, sous la direction de. de L. Guilbert, R. Lagane et G. Niobey, Paris, Larousse.
- Kleiber, Georges (2009), 'La synonymie - « identité de sens » n'est pas un mythe', *Pratiques (linguistique, littérature, didactique)*, 141-142, 9-25 ; disponible sur <https://journals.openedition.org/pratiques/1262>.
- Langages* (1997), *La synonymie*, numéro sous la direction de Antoinette Balibar-Mrabi (128), Paris, Larousse ; disponible sur https://www.persee.fr/issue/lgge_0458-726x_1997_num_31_128.
- Langages* (2008), *Représentation du sens lexical*, numéro sous la direction de Pierre Larrivée (no. 172), Paris, Larousse ; disponible sur https://www.persee.fr/issue/oai:cairn.info:lang_172
- Lehmann, Alise/ Françoise Martin-Berthet (1998), *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, Paris, Dunod.
- Lyons, John (1968/1970), *Introduction to theoretical linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press (traduction en français par F. Dubois-Charlier/ D. Robinson, *Linguistique générale*, Paris, Larousse. 1970).
- Marouzeau, Jules (1950), *Précis de sémantique française*, Paris, Masson & Cie.
- Martinet, André (1960), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- Masseron, Caroline (2009), 'Les paradoxes de la synonymie' in *Pratiques (linguistique, littérature, didactique)*, 141-142, 3-8 ; disponible sur <https://journals.openedition.org/pratiques/1260>.
- Polguère, Alain (2008), *Lexicologie et sémantique lexicale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Ploux, Sabine/ Bernard Victorri (1998), 'Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires de synonymes', *Traitement Automatique des Langues*, Vol 39/1, 161-182 ; disponible sur <https://shs.hal.science/halshs-00009433/document>.
- Remysen, Wim (2024), 'Le français et la variation linguistique', site *Usito* (UDS, Le dictionnaire) ; disponible sur https://usito.usherbrooke.ca/articles/th%C3%A9matiques/remysen_1.
- Thibaut, André (2024) 'Lexique des helvétismes' site *Usito* (UDS, Le dictionnaire) ; disponible sur <https://usito.usherbrooke.ca/articles/th%C3%A9matiques/helv%C3%A9tismes>.
- Venant, Fabienne (2004), 'Polysémie et calcul du sens. Le poids des mots', *Actes des 7es Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, France JADT 04 ; disponible sur halshs-00067871.
- Victorri, Bernard (2002), 'Espaces sémantiques et représentation du sens', *éc/artS*, 3 ; disponible sur halshs-00009486.
- Victorri, Bernard/ Catherine Fuchs (1996), *La polysémie - construction dynamique du sens*. Paris, Hermès; disponible sur halshs-00713735.